

Parlamentsdienste

Services du Parlement

Servizi del Parlamento

Servetschs dal parlament



Commission judiciaire
Secrétariat
CH-3003 Berne
Tél. 058 322 99 27
Fax 058 322 96 56
www.parlement.ch
gk.cj@parl.admin.ch

La Commission judiciaire de l'Assemblée fédérale (Chambres réunies) pendant la 49^e législature 2011 – 2015

1 Mandat

Conformément à l'art. 40a de la loi sur le Parlement, la Commission judiciaire (CJ) a le mandat suivant :

- a. Elle est compétente pour préparer l'élection et la révocation des personnes suivantes :
 - i. les juges des tribunaux fédéraux ;
 - ii. les membres de l'autorité de surveillance du Ministère public de la Confédération ;
 - iii. le procureur général de la Confédération et les procureurs généraux suppléants de la Confédération.
- b. Elle met au concours public les postes vacants de juges, de procureur général de la Confédération et de procureurs généraux suppléants de la Confédération.
- c. Elle soumet à l'Assemblée fédérale (Chambres réunies) ses propositions pour l'élection et la révocation des personnes visées à la lettre a.
- d. Elle fixe le détail des rapports de travail des juges, du procureur général de la Confédération et des procureurs généraux suppléants.





2 Préparation des élections pendant la 49^e législature (2011-2015)

La Commission judiciaire a préparé les élections complémentaires suivantes (élections de la session de printemps 2012 à la session d'hiver 2015) :

- a) Tribunal fédéral :
élection de 10 juges ordinaires (7 hommes / 3 femmes)
élection de 8 juges suppléants (2 hommes / 5 femmes)
- b) Tribunal administratif fédéral : élection de 16 juges /9 hommes / 7 femmes)
- c) Tribunal pénal fédéral : élection d'une juge suppléante
- d) Tribunal militaire de cassation : élection d'un juge et de 2 juges suppléants (3 hommes)
- e) Ministère public de la Confédération : élection de 2 procureurs généraux suppléants de la Confédération (2 hommes)
- f) Autorité de surveillance du Ministère public de la Confédération : élection de 5 membres (3 hommes / 2 femmes).

En outre, la commission a préparé les élections des présidents et vice-présidents du Tribunal fédéral, du Tribunal pénal fédéral et du Tribunal administratif fédéral. Ces élections ont lieu tous les deux ans.

La commission a préparé plusieurs renouvellements intégraux, pendant la 2^e moitié de la législature:

- Tribunal fédéral
- Tribunal pénal fédéral
- Autorité de surveillance du Ministère public de la Confédération
- Ministère public de la Confédération (procureur général de la Confédération et procureurs généraux suppléants)

3 Composition de la commission, sous-commission

31 Présidence

- Président session d'hiver 2011 - session d'hiver 2013 : CE Hans Hess





- Vice-présidente session d'hiver 2011 - session d'hiver 2013 : CN Susanne Leutenegger Oberholzer
- Présidente session d'hiver 2013 - session d'hiver 2015 : CN Susanne Leutenegger Oberholzer
- Vice-président session d'hiver 2013 - session d'hiver 2015 : CE Roland Eberle

32 Membres de la commission

- Composition de la commission à partir de la session d'hiver 2011 : CN Aebischer Matthias, CE Eberle, CE Engler, CN Flach, CN Frehner, CN Gössi, CN Guhl, CE Hess Hans, CN Leutenegger Oberholzer, CN Nidegger, CE Recordon, CN Reimann Lukas, CN Schmid-Federer, CN Schwander, CE Seydoux, CN Sommaruga Carlo, CN Vischer Daniel.

33 Sous-commission

La commission a institué la sous-commission suivante :

- Sous-commission « Présélection des candidatures » (instituée pour toute la 49^e législature) : *Recordon*, Aebischer Matthias, Flach, Guhl, Hess Hans, Schwander, Seydoux.

4 Nombre de séances nécessaires

41 Commission

Les travaux de la commission ont exigé au total *20 jours de séance* (non compris les séances organisées en période de session), équivalant à 93 heures (soit 4,65 heures par jour de séance).

42 Sous-commission

Les travaux de la sous-commission ont exigé au total *14 séances*, équivalant à 20,75 heures (soit près de 1,5 heure par séance).

